



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITE FINANCIER

Cent soixante-deuxième session

Rome, 23 - 25 mai 2016

**Réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport
du Commissaire aux comptes sur le Service du transport aérien du PAM**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Cesar Arroyo
Directeur adjoint de la Division chargée de la chaîne d'approvisionnement
Programme alimentaire mondial
Tél: +3906 6513 2255

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mq547

RÉSUMÉ

- Dans son rapport sur le Service du transport aérien du PAM, le Commissaire aux comptes a formulé six recommandations.
- La direction du PAM se félicite de l'audit des opérations du Service aérien du PAM réalisé par le Commissaire aux comptes et des recommandations formulées, lesquelles en renforceront les capacités de gestion économique, efficiente et efficace et contribueront à améliorer le respect des procédures, des directives et des manuels.
- Les réponses apportées aux recommandations par le Service du transport aérien du PAM sont présentées dans ce document.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER DE LA FAO EST INVITÉ à DONNER

- Le Comité financier de la FAO est invité à prendre note du document intitulé "Réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport du Commissaire aux comptes sur le Service du transport aérien du PAM", et à avaliser ce document, qui est soumis au Conseil d'administration du PAM pour examen.

Projet d'avis

- **Conformément à l'article XIV du Statut du PAM, le Comité financier de la FAO conseille au Conseil d'administration du PAM de prendre note du document intitulé "Réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport du Commissaire aux comptes sur le Service du transport aérien du PAM".**



Programme Alimentaire Mondial

**Session annuelle
du Conseil d'administration
Rome, 13–17 juin 2016**

Distribution: générale

Date: 11 mai 2016

Original: anglais

Point 6 de l'ordre du jour

WFP/EB.A/2016/6-G/1/Add.1

Ressources, questions financières et budgétaires

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

Réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport du Commissaire aux comptes sur le Service du transport aérien du PAM

Introduction

1. La direction se félicite de l'audit des opérations du Service du transport aérien du PAM réalisé par le Commissaire aux comptes et des recommandations formulées, lesquelles en renforceront les capacités de gestion économique, efficiente et efficace et contribueront à améliorer le respect des procédures, des directives et des manuels.
2. Le tableau ci-après présente les réponses apportées aux diverses recommandations.

Coordonnateurs responsables:

M. C. Arroyo
Directeur adjoint
Division chargée de la chaîne d'approvisionnement
tél.: 066513-2255

M. E. Perdison
Chef p.i.
Service du transport aérien
tél.: 066513-3081

| RÉPONSE DE LA DIRECTION DU PAM AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LE SERVICE DU TRANSPORT AÉRIEN DU PAM | | | |
|---|---|--|-------------------------------|
| Recommandations du Commissaire aux comptes | Organes responsables | Réponse de la direction du PAM | Délai de mise en œuvre |
| <p>Recommandation 1</p> <p>Le PAM pourrait revoir la disposition pertinente du manuel du transport aérien pour qu'elle prenne en compte le facteur de la charge marchande et non le nombre de passagers comme critère de sélection de l'appareil pour le transport de passagers.</p> | Service du transport aérien | Le Service du transport aérien va revoir le manuel du transport aérien de façon à se référer à la capacité de l'aéronef en parlant de "charge marchande" et de donner une interprétation plus précise de l'utilisation des avions pour lesquels un contrat de services de transport de passagers et de fret a été conclu. | Fin 2016 |
| <p>Recommandation 2</p> <p>Le Service du transport aérien du PAM devrait envisager de revoir les dispositions du manuel du transport aérien concernant la gestion des contrats pour y ajouter des clauses relatives aux voies de recours, en vue de préserver ses intérêts lorsqu'il passe des accords d'affrètement aérien.</p> | Service du transport aérien, Bureau des services juridiques – Sous-Division du droit maritime, des transports et des assurances | En liaison avec la Sous-Division du droit maritime, des transports et des assurances, le Service du transport aérien va revoir les contrats pour y ajouter des clauses relatives aux voies de recours, en vue de préserver les intérêts du PAM sans compromettre la rapidité des interventions qu'il lance pour répondre aux besoins de services aériens humanitaires. | Fin 2016 |
| <p>Recommandation 3</p> <p>Le Service de transport aérien devrait procéder à un examen régulier du système de gestion de la qualité et réaliser les autres études d'assurance qualité requises à l'issue de ces examens réguliers. De même, il conviendrait d'effectuer chaque année l'évaluation prescrite de l'assurance de la sécurité des opérations de transport aérien sur le terrain.</p> | Service du transport aérien, Unité de la sécurité aérienne | Le système de gestion de la qualité du Service du transport aérien englobe des directives, un dispositif de suivi et des contrôles internes, y compris des examens d'assurance qualité. Le cadre applicable aux examens d'assurance qualité, qui fait partie du système de suivi du PAM, sera actualisé dans le manuel du transport aérien. Le Service du transport aérien assurera la coordination avec l'Unité de la sécurité aérienne de façon à ce que les évaluations de l'assurance de la sécurité des opérations de transport aérien sur le terrain soient réalisées dans les délais prescrits. | Fin 2016 |

| RÉPONSE DE LA DIRECTION DU PAM AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LE SERVICE DU TRANSPORT AÉRIEN DU PAM | | | |
|---|-------------------------------|--|-------------------------------|
| Recommandations du Commissaire aux comptes | Organes responsables | Réponse de la direction du PAM | Délai de mise en œuvre |
| <p>Recommandation 4</p> <p>Le Service du transport aérien du PAM devrait évaluer régulièrement les exploitants aériens certifiés avec lesquels il a passé un contrat au moyen des évaluations de l'exécution du contrat du transporteur aérien, et produire des rapports d'évaluation qui soient objectifs, interprétables et réalisables.</p> | Service du transport aérien | Le Service du transport aérien veillera à ce que les évaluations de l'exécution du contrat du transporteur aérien soient réalisées dans les délais prescrits. Le formulaire correspondant sera modifié afin de demander de plus amples informations justifiant les notes attribuées. | Fin 2016 |
| <p>Recommandation 5</p> <p>Le Service du transport aérien devrait envisager d'établir des centres de services à la clientèle dans le cadre de ses opérations de terrain et veiller à ce que des enquêtes semestrielles soient régulièrement effectuées auprès des clients.</p> | Service du transport aérien | Les bureaux extérieurs fournissant des services aériens seront réévalués, et les opérations de plus grande envergure auront leur propre centre de services à la clientèle. Pour les petites opérations, les centres de services à la clientèle continueront d'être situés dans les bureaux de réservation. Les enquêtes périodiques auprès des clients comptent au nombre des principaux indicateurs de performance et il en est rendu compte dans les rapports sur les projets. | Septembre 2016 |
| <p>Recommandation 6</p> <p>L'Unité de la sécurité aérienne devrait veiller à ce que tous ses agents suivent les programmes de formation exigés.</p> | Unité de la sécurité aérienne | L'Unité de la sécurité aérienne a formé tout son personnel pour ce qui est des capacités essentielles, mais des dossiers concernant des formations périodiques d'agents recrutés par le PAM avant 2011 n'ont pu être retrouvés. L'Unité de la sécurité aérienne poursuivra le programme de formation et en rendra régulièrement compte. | Fin 2016 |